

Questionnaire en vue des élections municipales et communautaires de mars 2020

(Les réponses et non-réponses au questionnaire seront rendues publiques en février 2020)

Ville: GUYANCOURT

Liste: Guyancourt pour Tous 2020

Conduite par: François MORTON

Pour vous et l'équipe que vous conduisez:

La question de la distribution et de l'assainissement de l'eau est-elle présente dans votre programme ? **OUI**

Considérez-vous que ces missions doivent être assurées par une collectivité publique et pas par une entreprise privée :

Oui, si la collectivité publique est en mesure de faire les choix d'investissement nécessaires pour l'entretien des réseaux sans alourdir la pression sur les ménages.

Êtes-vous gêné·es par le fait que des profits soient réalisés grâce à la prestation de distribution et assainissement de l'eau ? **OUI**

Réduire la consommation d'eau doit être une priorité pour faire face au changement climatique ?
OUI

Avez-vous le sentiment de connaître suffisamment cette question ?

Il existe une part technique très importante à la question de l'eau que nous ne pouvons maîtriser totalement, sauf à être professionnel. Nous avons toutefois la conviction qu' étant une compétence dédiée aux collectivités, celles-ci devraient être en mesure de l'assurer dans le cadre d'une régie - intercommunale pour le cas de SQY. Il revient à la puissance publique de maîtriser les coûts pour les habitants, en particulier les plus modestes qui dépendent du service public.

Si vous êtes élu·es, vous vous engagez sur la mandature à œuvrer au sein de SQY et des Syndicats dont votre commune et SQY sont membres pour :

J'ai la conviction que la régie directe pour la distribution d'eau potable a des impacts positifs à plusieurs niveaux pour les habitants en matière de tarification.

- Le tarif de l'eau en régie directe est nettement inférieur à celui de l'eau en Délégation de Service Public (3,63€/m³ contre 4,05€/m³ en moyenne en 2015). A Saint-Quentin-en-Yvelines, le prix avait été revu à la baisse à la signature du nouveau contrat 2015 (3,692€/m³ après avoir été à 4,15€/m³ en 2014), mais il est remonté jusqu'à 3,864€ en 2018.
- La mise en régie directe permettrait de mieux contrôler les tarifs pratiqués en évitant de reverser une partie de l'activité aux actionnaires des entreprises chargées de la DSP.
- Elle permettrait aussi d'explorer des tarifications plus justes (adaptation du prix pour l'eau de première nécessité comme certaines régies le pratiquent, adaptation aux

exigences de réduction de la consommation pour répondre aux objectifs de développement durable, ...).

- Elle permettrait enfin d'harmoniser la gestion de l'eau dans l'agglomération de SQY.

Le passage à une régie directe ne peut s'envisager sans un travail sérieux et indépendant de contrôle du réseau de distribution et une étude d'impact sur l'intégration de l'exercice de ces missions avec les ressources propres de l'agglomération. La qualité de la distribution est en effet conditionnée par un réseau fiable et la mise en place d'un plan d'investissement pluriannuel pour assurer sa pérennité.

Actuellement, l'exécutif de l'Agglomération fait le choix budgétaire de réduire drastiquement l'investissement, ce que je déplore et que nous n'avons eu de cesse de dénoncer au cours de la mandature 2014-2020. La mise en place d'une régie directe coïncide avec un renversement de cette stratégie dont il faut pouvoir mesurer les impacts budgétaires, tant sur le plan des investissements que sur le fonctionnement.

Seule une étude indépendante permettra de s'assurer de la capacité de notre agglomération à supporter ces charges nouvelles sans en impacter les habitants, le but étant en effet de réduire la pression tarifaire.